

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE du STATUT de L'ARBITRAGE

Réunion du : Mardi 18 novembre 2025

Présents : MM. Alain LEAUTE, Joseph STEPHAN, Michel PONDAVEN, Alain BERNARD, Gilles THIEBOT, Thomas BIZEUL, Jean-Michel AVRIL

MUTATIONS

Additif au PV du 24/09/2025

La Commission étudie la situation d'arbitres changeant de club : voir **liste annexe 3**

PRECISIONS sur le STATUT REGIONAL de l'ARBITRAGE de la LBF

La Commission adapte les Statuts de la LBF suite aux décisions de l'Assemblée Fédérale notamment la création d'une Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage.

DIVERS

Prochaine réunion de la Commission Régionale le Mercredi 18 mars 2026.

Les décisions prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernier ressort – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue aux articles 98 des Règlements Généraux de la L.B.F et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,
A. LEAUTE

Le Secrétaire,
J. STEPHAN

